



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traitements et salaires

Question écrite n° 48918

Texte de la question

M. Didier Bariani appelle l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les difficultes rencontrees par les personnels navigants pour la deduction de leurs frais reels, procedure particulierement complexe pour ces salaries du fait de leurs frequents deplacements a l'etranger et de la multiplicite des devises, dont certaines sont meme parfois non convertibles. Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1997, il avait ete indique qu'une reflexion serait engagee dans le sens d'une simplification du dispositif de prise en compte des frais professionnels particuliers a certaines activites, la methode du forfait etant, selon lui, depassee. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ou en est aujourd'hui cette reflexion.

Données clés

Auteur : [M. Bariani Didier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48918

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1013